

NOTE D'INFORMATION – FAMILLES

Qu'est-ce que l'accident majeur ?

L'accident majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement (ex : AZF – Toulouse – 2001). Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

L'établissement scolaire face au risque majeur

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de manière appropriée.

Les **risques identifiés** susceptibles de concerner le Lycée Clémence Royer sont les suivants :

- *Risque météorologique* (tempête, vent violent, etc.)
- Risque résultant d'un accident de « *Transport Matières Dangereuses* » (TMD)
- *Risque nucléaire*

Un **Plan particulier de mise en sûreté** (PPMS) des personnes a donc été élaboré afin d'aborder ces différents risques et de préparer les élèves et les personnels à sa mise en application, grâce à des exercices de simulation.

OBJECTIF DU PPMS = Mettre en sûreté les personnes présentes dans le lycée en attendant les services de secours

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR



En cas d'alerte,
NE PAS ALLER VERS LES LIEUX DU SINISTRE
Vous iriez au devant du danger



ÉCOUTER LA RADIO
France Inter Toulouse : 88.1 Mhz



NE PAS ALLER CHERCHER VOTRE ENFANT AU LYCÉE
Pour ne pas l'exposer ni vous exposer
Le personnel d'encadrement et les enseignants s'occuperont d'eux en mettant en œuvre le Plan de mise en sûreté (PPMS)



NE PAS TÉLÉPHONER
Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours

RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITÉS PUBLIQUES